REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

2012 ÉLECTIONS COMMUNALES

FORMULAIRE P2

ELECTIONS COMMUNALES DU |__|__| . |__|__| . 20|__|__|

CERTIFICAT DE SEJOUR TEMPORAIRE A L'ETRANGER
(pour des raisons autres que professionnelles)

- **Le présent certificat doit être établi par le bourgmestre ou par son délégué lorsqu'un électeur inscrit dans sa commune se trouve temporairement à l'étranger pour des raisons privées le jour des élections communales et donne de ce fait procuration à un autre électeur. L'impossibilité d'aller voter est attestée par le présent document, sur présentation de pièces justificatives ou d'une déclaration sur l'honneur.**
- **La demande doit être introduite auprès du bourgmestre au plus tard le jour qui précède le jour des élections.**
- **Pour se présenter au vote, la personne qui reçoit procuration(le mandataire) doit donc être en possession des documents suivants :**

  - **Le présent certificat (formulaire P2)**
  - **La procuration (formulaire P1)**
  - **Sa propre carte d'identité**
  - **Sa propre convocation**
  - **La convocation de la personne ayant donné procuration**

1. Données relatives à la personne qui donne procuration. (Veuillez indiquer ici vos données en majuscules)

Nom : |__|__|__|